



# LE MOUVEMENT DES NON-ALIGNÉS

Du 1<sup>er</sup> au 11 mars prochains va se réunir à New-Delhi la septième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non-alignés. Les précédents sommets s'étaient tenus à Belgrade en 1961, au Caire en 1964, à Lusaka en 1970, à Alger en 1973, à Colombo en 1976 et à La Havane en 1979. Mais la fondation véritable du Mouvement des non-alignés remonte à la Conférence afro-asiatique de Bandoung réunie en avril 1955. Celle-ci définissait les cinq thèmes essentiels qui resteront ceux du Mouvement (coopération économique, coopération culturelle, autodétermination, problème des peuples dépendants, défense de la paix et les dix principes de la coexistence qui seront à la base de la formation et du développement du Mouvement).

Que d'événements importants depuis 1955 dans le monde auxquels le Mouvement des non-alignés a été confronté, que de difficultés aussi il a traversées, maintenant son unité et développant son influence (25 Etats membres à Belgrade, 92 à La Havane). Que de chemin parcouru! Le Mouvement a défini de plus en plus précisément les fondements d'un nouvel ordre international auquel aspirent les peuples et pays du Tiers Monde. Il a joué un rôle de plus en plus important dans les différentes instances internationales. Il a contribué, et continue de le faire, aux luttes pour l'indépendance et la libération de nombreux peuples.

Les documents publiés ici, choisis parmi les plus importants adoptés lors des différentes conférences (plusieurs centaines de pages en tout) visent à mieux cerner l'importance du Mouvement et les enjeux de la Conférence de New-Delhi.

**18-24 avril 1955**

# BANDOUNG

*Cette conférence a réuni les représentants de 29 Etats d'Afrique et d'Asie, dont l'Inde, le Cambodge, l'Egypte, le Japon, la République populaire de Chine et les deux Vietnam. Elle a adopté un communiqué en 7 points, dans lequel figurent les dix principes de*

*la coexistence et les principaux thèmes qui seront la base, à partir de 1961, de la Constitution du Mouvement des non-alignés. Nous en publions ci-dessous l'essentiel (les autres chapitres concernent la coopération culturelle et les mesures en faveur de la paix).*

## A.—COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

1.—La Conférence afro-asiatique reconnaît la nécessité urgente d'encourager le développement économique de la zone afro-asiatique.

Les pays participants ont exprimé le désir général d'une coopération économique sur la base des intérêts mutuels et du respect de la souveraineté nationale.

Les propositions concernant la coopération économique entre les pays participants n'excluent pas le caractère désirable ou la nécessité d'une coopération avec les pays en dehors de la zone afro-asiatique, y compris les investissements de capitaux étrangers.

Il a été reconnu que l'assistance reçue par certains des pays participants (...) a représenté une contribution appréciable à la réalisation des programmes de développement des bénéficiaires.

2.—Les pays participants décident de s'accorder une assistance technique, dans toute la mesure du possible, sous forme :

d'experts, de projets pilotes, de matériel de démonstration, d'échanges de documentation, d'établissement d'instituts de recherche et de formation nationaux et —si possible— régionaux et scientifiques en coopération avec les organismes internationaux existants.

3.—La Conférence afro-asiatique recommande : L'établissement sans retard d'un fonds des Nations Unies pour le développement économique.

L'allocation par la Banque internationale de reconstruction et de développement d'une grande partie de ses ressources aux pays afro-asiatiques.

La fondation rapide d'une corporation internationale financière qui devrait inclure dans ses activités l'engagement de procéder à des investissements.

D'encourager l'organisation de projets communs entre les pays afro-asiatiques, dans la mesure où cela correspondra à leurs intérêts communs.

4.—La Conférence afro-asiatique reconnaît la nécessité vitale de stabiliser le commerce des marchandises dans la zone afro-asiatique. (...)

5.—La Conférence afro-asiatique préconise une action collective des pays participants pour stabiliser les prix internationaux et la demande des marchandises essentielles par le jeu de dispositions bilatérales et multilatérales. (...)

6.—La Conférence estime que les pays d'Asie et d'Afrique doivent varier leurs exportations en manufacturant leurs matières premières toutes les fois que la chose est économiquement réalisable. Des foires commerciales inter-régionales doivent être organisées et il faut encourager l'échange de délégations commerciales et de groupes d'hommes d'affaires, l'échange d'informations et d'échantillons.

Des facilités doivent être accordées pour le transit

aux pays n'ayant pas de débouchés sur la mer.

7.—La Conférence attache une importance considérable à la navigation et s'inquiète du fait que les compagnies révisent fréquemment leurs tarifs, souvent au détriment des utilisateurs. (...)

8.—La Conférence estime qu'il faut encourager l'établissement de banques nationales et régionales et de compagnies d'assurance.

9.—La Conférence estime que l'échange d'informations dans le domaine du pétrole peut aboutir à l'élaboration d'une politique commune.

10.—La Conférence souligne l'importance du développement de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Elle se félicite de l'initiative des puissances principalement intéressées qui ont offert de fournir des informations dans ce domaine. Elle souhaite un établissement rapide de l'Agence internationale de l'énergie atomique, avec une représentation convenable des pays asiatiques. (...)

11.—La Conférence a décidé de désigner des officiers de liaison auprès des pays participants pour l'échange d'informations dans les questions d'intérêt commun. Elle recommande une utilisation plus complète des organisations internationales qui existent actuellement. Elle souhaite que les pays qui ne sont pas membres de ces organisations le deviennent lorsqu'ils sont qualifiés.

12.—La Conférence préconise des consultations sur le plan international pour favoriser dans la mesure du possible les intérêts économiques des pays participants, mais la formation d'un bloc régional n'est pas son objectif. (...)

## C.—DROITS DE L'HOMME ET AUTODÉTERMINATION

1.—La Conférence afro-asiatique déclare appuyer totalement les principes fondamentaux des droits de l'homme tels qu'ils sont définis dans la Charte des Nations Unies et prendre en considération la Déclaration universelle des droits de l'homme comme un but commun vers lequel doivent tendre tous les peuples et toutes les nations.

La Conférence déclare appuyer totalement le principe du droit des peuples et des nations à disposer d'eux-mêmes tel qu'il est défini dans la Charte des Nations Unies et prendre en considération les résolutions des Nations Unies sur le droit des peuples et des nations à disposer d'eux-mêmes, qui est la condition préalable à la jouissance totale de tous les droits fondamentaux de l'homme.

2.—La Conférence afro-asiatique déplore la politique et les pratiques de ségrégation et de discrimination raciales qui forment la base du système politique et des rapports humains dans de vastes régions

d'Afrique et dans d'autres parties du monde. Un tel comportement est non seulement une violation grossière des droits de l'homme, mais encore une négation des valeurs essentielles de la civilisation et de la dignité de l'homme.

La Conférence exprime sa profonde sympathie et son appui pour l'attitude courageuse prise par toutes les victimes de la ségrégation raciale, particulièrement par les peuples d'origine africaine, indienne et pakistanaise en Afrique du Sud; approuve chaleureusement tous ceux qui soutiennent leur cause; réaffirme la détermination des peuples asiatiques et africains d'extirper toute trace de racisme qui pourrait exister dans leurs propres pays, et s'engage à user de toute son influence morale pour mettre en garde ceux qui courraient le danger d'être victimes du même fléau dans leur lutte pour l'extirper.

3.—Considérant la tension existante au Moyen Orient, tension qui est causée par la situation en Palestine, et considérant le danger que cette tension constitue pour la paix mondiale, la Conférence afro-asiatique déclare appuyer les droits du peuple arabe de Palestine et demande l'application des résolutions des Nations Unies sur la Palestine et la réalisation d'une solution pacifique du problème palestinien.

## D.—PROBLÈME DES PEUPLES DÉPENDANTS

2.—En ce qui concerne la situation instable en Afrique du Nord et le refus persistant d'accorder aux peuples d'Afrique du Nord leur droit à disposer d'eux-mêmes, la Conférence afro-asiatique déclare appuyer les droits des peuples d'Algérie, du Maroc et de Tunisie à disposer d'eux-mêmes et à être indépendants, et elle presse le gouvernement français d'aboutir sans retard à une solution pacifique de cette question. (...)

La Conférence afro-asiatique a discuté des problèmes des peuples dépendants et du colonialisme et des maux résultant de la soumission des peuples à l'assujettissement de l'étranger, à leur domination et à leur exploitation par ce dernier. La Conférence est d'accord :

1) pour déclarer que le colonialisme, dans toutes ses manifestations, est un mal auquel il doit être mis fin rapidement;

2) pour déclarer que la question des peuples soumis à l'assujettissement de l'étranger, à sa domination et à son exploitation constitue une négation des droits fondamentaux de l'homme, est contraire à la Charte des Nations Unies et empêche de favoriser la paix et la coopération mondiale;

3) pour déclarer qu'elle appuie la cause de la liberté et de l'indépendance de ces peuples;

4) et pour faire appel aux puissances intéressées pour qu'elles accordent la liberté et l'indépendance à ces peuples.

## G.—DÉCLARATION SUR LES MESURES EN FAVEUR DE LA PAIX ET DE LA COOPÉRATION MONDIALES

La Conférence afro-asiatique s'est penchée anxieusement sur la question de la paix mondiale et de la coopération. Elle a pris note avec une profonde inquiétude de l'état de tension internationale et du danger de guerre atomique mondiale. Le problème de la paix est le corollaire du problème de la sécurité internationale. A cet égard, tous les pays devraient coopérer, particulièrement par le truchement des Nations Unies, pour amener une réduction des armements et l'élimination des armes nucléaires sous un contrôle international efficace. C'est de cette manière que la paix internationale peut être assurée et l'énergie nucléaire utilisée exclusivement à des fins pacifiques. Cela contribuerait à répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et de l'Asie, car elles ont un besoin urgent de progrès social et d'un meilleur niveau de vie, ainsi que d'une plus grande liberté. Liberté et paix sont interdépendantes. Le droit à disposer de soi doit être accordé à tous les peuples, et la liberté et l'indépendance doivent être accordées dans les délais les plus courts possibles à ceux qui sont encore soumis. (...)

Libérées de la méfiance, de la crainte, faisant preuve de bonne volonté mutuelle, les nations devraient pratiquer la tolérance, vivre en paix dans un esprit de bon voisinage et développer une coopération amicale sur la base des principes suivants :

### DIX PRINCIPES

1° Respect des droits humains fondamentaux en conformité avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies;

2° Respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de toutes les nations;

3° Reconnaissance de l'égalité de toutes les races et de l'égalité de toutes les nations, petites et grandes;

4° Non-intervention et non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays;

5° Respect du droit de chaque nation de se défendre individuellement ou collectivement conformément à la Charte des Nations Unies;

6° a) Refus de recourir à des arrangements des défenses collectives destinés à servir les intérêts particuliers des grandes puissances quelles qu'elles soient; b) Refus par une puissance quelle qu'elle soit d'exercer une pression sur d'autres;

7° Abstention d'acte ou de menaces d'agression

ou de l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un pays;

8° Règlement de tous les conflits internationaux par des moyens pacifiques, tels que négociation ou conciliation, arbitrage ou règlement devant les tribunaux, ainsi que d'autres moyens pacifiques que pourront choisir les pays intéressés, conformément à la Charte des Nations Unies;

9° Encouragement des intérêts mutuels et coopération;

# ALGER

## 5-9 septembre 1973

*La Conférence d'Alger a adopté une déclaration politique, une déclaration économique, un programme d'action pour la coopération économique et 13 résolutions sur des points particuliers — en tout une cinquantaine de pages.*

*C'est lors de cette Conférence que fut définie la*

### I — LA LUTTE CONTRE L'IMPÉRIALISME

Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non-alignés ont constaté que l'impérialisme est toujours le plus grand obstacle sur la voie de l'émancipation et du progrès des pays en voie de développement qui luttent pour atteindre des niveaux de vie conformes aux normes les plus élémentaires du bien-être et de la dignité humaine. L'impérialisme non seulement s'oppose au progrès économique et social des pays en voie de développement mais adopte une attitude agressive à l'égard de ceux qui affrontent ses desseins, essayant de leur imposer les structures politiques, sociales et économiques qui favorisent la domination étrangère, la dépendance ou le néo-colonialisme.

Cette situation est le résultat d'une politique systématique que poursuit partout l'impérialisme et qui reste constante même si ses applications peuvent revêtir des formes diverses suivant les circonstances du moment ou du lieu. (...)

Cette politique a même recours à l'utilisation de la force et aux déchaînements de guerres criminelles comme celles qui affectent encore plus les Indochinois et les peuples arabes du Moyen-Orient.

Par ailleurs, de nombreux pays demeurent l'objet de la domination impérialiste et de l'exploitation néo-colonialiste qui menacent la souveraineté des Etats et hypothèquent le développement des peuples concernés. Cette situation explique les disparités

10° Respect de la justice et des obligations internationales.

La Conférence afro-asiatique proclame sa conviction qu'une coopération amicale, conforme à ces principes, contribuerait effectivement au maintien et à la consolidation de la paix et de la sécurité, cependant qu'une coopération dans les domaines économique, social et culturel contribuerait à donner la prospérité et le bien-être à tous. (...)

*revendication d'un nouvel ordre économique international. Nous publions ci dessous des extraits de la Déclaration économique qui aborde également les problèmes commerciaux et monétaires, les pays les moins développés, l'alimentation, l'environnement, la culture.*

considérables qui existent entre le monde industrialisé et le monde sous-développé et leur aggravation constante.

De plus, certains peuples sont encore victimes de la colonisation directe et de l'apartheid qui les privent de leurs droits fondamentaux à la souveraineté et à l'indépendance et empêchent toute possibilité de développement.

Ainsi, les pays en voie de développement sont encore dans leur ensemble soumis directement ou indirectement à l'exploitation impérialiste.

Le colonialisme et l'impérialisme n'ont pu s'opposer au vaste mouvement de libération politique marqué par le tournant historique de Bandung, mais ils se sont adaptés pour perpétuer, sous une autre forme, leur mainmise sur les ressources du Tiers Monde et s'assurer toutes sortes de privilèges et des débouchés sûrs pour leurs produits transformés et pour leurs services.

Des politiques ont été mises en œuvre, basées sur le recours à l'agression économique, ouverte ou camouflée, et illustrées notamment par l'action multiforme et de plus en plus envahissante de sociétés commerciales, financières et industrielles transnationales et monopolistes. Dans leur lutte pour accéder à l'indépendance, le développement économique et la pleine égalité dans les relations internationales, les pays non-alignés individuellement ou collectivement avec le soutien de toutes les forces progressistes

du monde résistent effectivement à l'agression impérialiste et ont surgi de la sorte comme une force importante dans la lutte contre l'impérialisme dans le monde.

### II — SITUATION ÉCONOMIQUE DU MONDE EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Devant cette situation de plus en plus alarmante de nombreux facteurs contraignants, dont le plus important réside dans la volonté des peuples de se libérer de toute domination étrangère en prenant en main leur propre destin, ont amené la communauté internationale à définir diverses politiques tendant à l'instauration de nouveaux rapports économiques internationaux.

La volonté de la grande majorité des pays développés de perpétuer à leur seul profit l'ordre économique en ne tenant compte des préoccupations des pays en voie de développement que de façon résiduelle, a pratiquement réduit à néant toutes nos tentatives de progrès. Les échecs de la première décennie, l'application insatisfaisante des recommandations de la troisième CNUCED, les résultats décevants des trois premières années de la décennie en cours ont ainsi, d'ores et déjà, compromis la réalisation des objectifs de la stratégie internationale du développement. (...)

### VII — SOUVERAINÉTÉ ET RESSOURCES NATURELLES

Devant la gravité des problèmes auxquels ils sont confrontés, les pays en voie de développement réalisent plus que jamais l'impérieuse nécessité de consacrer le maximum d'efforts à la consolidation de leur indépendance nationale et au renforcement de leur front de lutte par la remise en question des structures d'exploitation impérialistes et néo-colonialistes et par l'organisation de leur coopération et de leur solidarité, au sein d'organisations intercontinentales et régionales. L'action menée au sein des pays non-alignés après les Conférences de Belgrade, du Caire, de Lusaka et de Georgetown, le déclin des groupements, d'obédience coloniale et néo-coloniale, le renforcement de la Charte d'Alger, et de la Déclaration de Lima, des actions de coopération ou d'intégration régionale, constituent autant d'étapes marquant le passage de la revendication passive à l'affirmation de la volonté des pays en voie de développement de compter d'abord sur leurs propres ressources, individuellement et collectivement, de prendre en charge la défense de leurs intérêts fondamentaux et d'assurer par eux-mêmes et pour eux-mêmes l'organisation de leur développement.

Les chefs d'Etat et de gouvernement, tout en rappelant le principe intangible selon lequel chaque

pays a le droit d'adopter le système économique et social qu'il juge le plus favorable à son développement, réaffirment le droit inaliénable des pays d'exercer leur souveraineté nationale sur leurs ressources naturelles et sur toutes les activités économiques intérieures.

Toute atteinte portée au droit de contrôle effectif de chaque Etat sur ses ressources naturelles et leur exploitation par les moyens adaptés à ces conditions propres, et tenant compte du bon voisinage écologique y compris la nationalisation et le transfert de propriété à ses ressortissants, est contraire aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et constitue une entrave au développement de la coopération internationale, ainsi qu'au maintien de la paix et de la sécurité internationale.

La Conférence appuie sans réserve l'application du principe suivant lequel les nationalisations réalisées par les Etats pour sauvegarder leurs ressources naturelles, en tant qu'expression de leur souveraineté, impliquent qu'il appartient à chaque Etat de fixer le montant des indemnités éventuelles ainsi que les modalités de leur versement et que tout conflit soulevé doit être réglé conformément aux lois nationales de chaque Etat.

Les pays non-alignés accordent leur soutien prompt et sans réserve aux pays en voie de développement et aux territoires sous domination coloniale, victimes de boycott, d'agression économique ou de pressions politiques, qui luttent pour la récupération du contrôle effectif de leurs ressources naturelles et des activités économiques qui demeurent encore sous le contrôle étranger.

Sous ce rapport, les chefs d'Etat ou de gouvernement recommandent la création d'organismes de solidarité effective pour la défense des intérêts des pays producteurs de matières premières tels que l'OPEP et la CIPEC, qui sont de nature à faciliter une large entreprise de récupération des ressources naturelles. (...)

A cet égard, les résultats obtenus dans le secteur des hydrocarbures dont l'exploitation se faisait au profit exclusif des sociétés pétrolières transnationales sont significatifs de la puissance et de l'efficacité de l'action organisée et concertée des pays producteurs exportateurs.

Dans le même ordre d'idées, la volonté d'un grand nombre de pays en voie de développement de mettre fin aux traités, accords et conventions qui leur ont été imposés par la force et la violence se traduit par des résultats de plus en plus positifs. Un tel processus doit être étendu, accéléré et coordonné, en Amérique latine, en Asie, en Afrique ou au Moyen-Orient et autres pays en voie de développement afin de ren-

forcer la solidarité des pays en voie de développement, de renverser la tendance à la dégradation de leur situation et de garantir l'instauration d'un nouvel ordre économique international conforme aux impératifs d'une réelle démocratie. (...)

#### VIII — SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

Les chefs d'Etat ou de gouvernement dénoncent devant l'opinion publique mondiale les pratiques inadmissibles des sociétés transnationales qui portent atteinte à la souveraineté des pays en voie de développement et qui violent les principes de non-ingérence et du droit des peuples à l'autodétermination, conditions fondamentales pour le progrès politique, économique et social de ces pays.

Par ailleurs, la Conférence recommande que des dispositions soient prises pour qu'une action conjointe des pays non-alignés soit menée à l'égard des entreprises transnationales dans le cadre d'une stratégie globale destinée à modifier qualitativement et quantitativement le système des relations économiques et financières qui assujettit nos pays aux pays industrialisés.

#### IX — TRANSFERT DES TECHNOLOGIES

Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non-alignés reconnaissent les besoins des pays en

voie de développement de combler le fossé qui les sépare du monde industrialisé dans le domaine de la technologie.

En conséquence, ils sont conscients de la nécessité de créer ou d'améliorer une technologie adaptée aux besoins et aux réalités de leurs pays en renforçant leurs propres efforts de recherche et en profitant de l'expérience mutuelle des pays non-alignés. Par ailleurs, il convient de continuer au sein des organisations internationales la lutte pour obtenir un accès plus facile et moins onéreux à la technologie moderne et l'adoption d'un code de conduite international qui régirait les transferts de technologie des pays développés vers les pays en voie de développement dans le respect de leur indépendance.

#### X — COOPÉRATION ENTRE LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Les chefs d'Etat ou de gouvernement sont convaincus qu'il existe d'importantes possibilités de coopération dans les domaines économique, commercial, financier et technologique entre les pays en voie de développement, surtout dans les conditions économiques et politiques du monde d'aujourd'hui.

Ils recommandent en conséquence de tout mettre en œuvre à travers leur action individuelle et collective pour renforcer cette coopération.

# LA HAVANE

3-9 septembre 1979

*La Conférence a adopté une Déclaration politique, une Déclaration économique, un programme d'action pour la coopération économique, 8 résolutions politiques et 12 résolutions économiques, soit*

*170 pages de documents.*

*Nous publions ci-dessous le premier chapitre de la résolution politique sur le non-alignement et son rôle indépendant.*

#### LA POLITIQUE DE NON-ALIGNEMENT ET LE RENFORCEMENT DE SON RÔLE INDÉPENDANT

11. Le Mouvement des pays non-alignés, né au moment où s'effondrait le système colonial, où se déroulait la lutte menée par les peuples d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'autres régions du monde pour leur émancipation et au plus fort de la guerre froide, a été un facteur essentiel dans le processus de décolonisation qui a abouti à l'apparition de douzaines de nouveaux Etats souverains et à la préservation de la paix mondiale. Cette lutte d'émancipation totale a bénéficié de l'élan historique donné par l'apparition de pays nouvellement

libérés ayant opté pour un développement politique indépendant et ayant résolument rejeté toute polarisation fondée sur la politique des blocs, les alliances militaires ainsi que les orientations tendant à diviser le monde en sphères d'influence ou à imposer toute autre forme de domination. Dès sa création, le Mouvement des pays non-alignés a mené une bataille constante pour garantir l'exercice, par tous les peuples soumis à l'occupation et à la domination étrangères, de leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance; le Mouvement a uni ses forces pour œuvrer en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre économique international qui permettra aux peuples de ses Etats membres de jouir de leurs richesses et de leurs ressources naturelles et

d'atteindre un niveau de vie plus élevé, offrant ainsi un programme complet en vue d'un changement fondamental dans les relations économiques internationales et d'une émancipation économique complète; le Mouvement a en outre joué un rôle décisif dans les efforts déployés pour maintenir la paix, promouvoir la détente internationale, éliminer les foyers d'agression et de tension partout dans le monde, et trouver des solutions équitables aux grands problèmes internationaux. Cependant, il existe encore des situations menaçantes et des obstacles considérables qui obligent les Etats membres à renforcer leur unité, leur cohésion et leur coopération pour faire face à ces dangers communs et surmonter ces obstacles.

12. Tenant compte des principes sur lesquels s'est fondé le non-alignement, de leur élaboration et de leur extension lors des Conférences au sommet tenues successivement à Belgrade, au Caire, à Lusaka, à Alger et à Colombo, la sixième Conférence a réaffirmé que la politique du non-alignement, conformément à ses principes d'origine et à son caractère fondamental, entraîne par définition la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, l'apartheid, le racisme, y compris le sionisme, et toutes les autres formes d'agression, d'occupation, de domination, d'ingérence ou d'hégémonie étrangères, ainsi que contre la politique des grandes puissances et des blocs, soit, en d'autres termes, le rejet de toutes les formes d'asservissement, de dépendance, d'ingérence ou d'intervention — directe ou indirecte — et de toutes les pressions — qu'elles soient économiques, politiques, militaires ou culturelles — dans les relations internationales.

13. Rappelant ces buts et objectifs fondamentaux du Mouvement, qui inspirent son action depuis ses origines en 1961, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé en particulier leur attachement aux principes suivants :

Indépendance nationale, souveraineté et intégrité territoriale, égalité souveraine et libre développement social de tous les pays; indépendance des pays non-alignés par rapport aux rivalités des grandes puissances ou des blocs et à l'influence qu'ils exercent, et opposition à toute participation aux pactes et alliances militaires en découlant; lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme, y compris le sionisme et toutes les formes d'expansionnisme, la domination étrangère et l'hégémonie; coexistence pacifique active de tous les Etats; indivisibilité de la paix et de la sécurité; non-ingérence et non-intervention dans les affaires intérieures et extérieures d'autres pays; possibilité pour tous les Etats de choisir librement leur système politique et de poursuivre leur développement économique, social et culturel sans intimidation, entrave ou pression;

instauration d'un nouvel ordre économique international et développement de la coopération internationale sur la base de l'égalité; droit à la libre détermination et à l'indépendance de tous les peuples sous domination coloniale et étrangère et appui constant à la lutte des mouvements de libération nationale : respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales; opposition à la division du monde en alliances et blocs militaires-politiques mutuellement hostiles et rejet de doctrines désuètes telles que celles des sphères d'influence et de l'équilibre de la terreur; souveraineté permanente sur les ressources naturelles; inviolabilité des frontières internationales légalement établies, non-recours à la force ou à la menace de l'emploi de la force et refus d'admettre les situations découlant de la menace ou de l'emploi de la force; règlement pacifique des différends.

Se fondant sur les principes susmentionnés, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont estimé que les points énumérés ci-après constituent les objectifs essentiels du Mouvement non-aligné :

Préservation de l'indépendance nationale, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la sécurité de l'intervention étrangère dans les affaires intérieures et extérieures des Etats ainsi qu'interdictions de l'emploi ou de la menace de la force; renforcement du non-alignement en tant que Mouvement indépendant des blocs, et propagation de ses principes dans le monde; élimination de l'impérialisme, du colonialisme, du néo-colonialisme, de l'apartheid, du racisme, y compris le sionisme et toutes les formes d'expansionnisme, d'occupation étrangère, de domination et d'hégémonie; appui aux mouvements de libération nationale qui luttent contre la domination coloniale et étrangère et contre l'occupation étrangère; sauvegarde de la paix et de la sécurité internationale, et relâchement des tensions internationales partout dans le monde; promotion de l'unité, de la solidarité et de la coopération entre les pays non-alignés, en vue de réaliser les objectifs du non-alignement et de préserver ainsi son caractère essentiel; recherche des mesures propres à mettre un terme à la course aux armements en particulier aux armements nucléaires, et obtention d'un désarmement général et complet sous contrôle international en vue d'accélérer le développement des pays en développement, de supprimer les inégalités entre pays développés et pays en développement, et d'éliminer la pauvreté, la faim, la maladie et l'analphabétisme dans les pays en développement; participation, sur un pied d'égalité, à la recherche de solutions aux grands problèmes internationaux; établissement d'un système démocratique de relations internationales fondé sur l'égalité des Etats ainsi que le respect et le maintien des droits de l'homme et des libertés

fondamentales; renforcement des Nations Unies en tant qu'instrument efficace pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, résoudre les problèmes internationaux, mener à bien la lutte contre le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme, le sionisme, la discrimination raciale et l'apartheid, et contribuer dans une large mesure au développement de la coopération internationale et à l'établissement de relations économiques équitables entre les Etats; dissolutions des pactes entre les grandes puissances ainsi que des alliances militaires et accords de solidarité qui en résultent, retrait des forces militaires étrangères et démantèlement des bases militaires étrangères; promotion de la coopération économique entre les pays non-alignés et autres pays en développement en vue d'aboutir à l'autonomie collective; établissement d'un nouvel ordre international dans le domaine de l'information et des médias en vue d'instaurer de nouvelles relations internationales dans tous les domaines. (...)

14. Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non-alignés ont estimé que les événements des trente dernières années ont prouvé la validité des principes du non-alignement. Aussi ont-ils souligné avec vigueur que l'adhésion à tous ces principes exige l'adoption de mesures pratiques conformes aux objectifs dont s'inspire la philosophie du Mouvement.

15. Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non-alignés ont réaffirmé donc leur détermination de traduire ces principes dans les faits. (...)

16. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné que l'engagement au non-alignement implique le respect et l'observation des principes précités ainsi que l'adoption de mesures concrètes en vue de renforcer davantage ces principes bien établis.

17. Dans le cadre des principes et objectifs susmentionnés, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non-alignés ont réaffirmé que pour devenir membre du Mouvement, un pays doit répondre aux critères ci-après, adoptés en 1961 :

- I) Le pays doit avoir adopté une politique indépendante fondée sur la coexistence d'Etats dotés de systèmes politiques et sociaux différents ainsi que sur le non-alignement, ou il doit évoluer dans ce sens.
- II) Le pays intéressé doit soutenir de manière suivie les mouvements d'indépendance nationale.

III) Le pays ne doit pas faire partie d'une alliance militaire multilatérale conclue dans le contexte des conflits entre les grandes puissances.

IV) Si un pays a conclu un accord militaire bilatéral avec une grande puissance ou fait partie d'un pacte de défense régionale, l'accord ou le pacte ne doit pas être délibérément conclu dans le contexte des conflits entre les grandes puissances.

V) Si un pays a concédé des bases militaires à une puissance étrangère, cette cession ne doit pas avoir eu lieu dans le contexte des conflits entre les grandes puissances.

18. La politique de non-alignement, parce qu'elle constitue un facteur mondial indépendant, est une étape importante dans la marche de l'humanité vers des relations librement établies, pacifiques et équitables entre les nations, quels que soient leur taille, leur emplacement géographique, leur puissance ou leur système social.

19. La Conférence a estimé que l'unité et la solidarité mutuelle des pays non-alignés étaient indispensables au maintien de l'indépendance et de la force du Mouvement ainsi qu'à la réalisation de ses objectifs. Depuis près de deux décennies, le Mouvement des pays non-alignés rassemble un nombre croissant d'Etats et de mouvements de libération, qui malgré leur diversité idéologique, politique, économique, sociale et culturelle, ont accepté ces principes fondamentaux et ont prouvé leur volonté de les appliquer concrètement.

20. Les pays non-alignés ont montré qu'ils étaient capables, grâce à un dialogue démocratique, de surmonter leurs divergences pour trouver un dénominateur commun à leur action, débouchant sur la coopération réciproque.

21. La Conférence réunie à La Havane a confirmé que la politique de non-alignement constitue un facteur important et indispensable de la lutte menée pour l'accession de tous les peuples et de tous les pays à la liberté et à l'indépendance; pour l'instauration de la paix dans le monde et la sécurité de tous les Etats; pour l'application universelle d'une coexistence pacifique effective; pour la démocratisation des relations internationales; pour l'instauration du nouvel ordre économique international ainsi que pour le développement économique et le progrès social. La Conférence a reconnu la collaboration que, dans la poursuite de leurs buts et de leurs objectifs, les pays non-alignés ont reçue des Etats et des mouvements démocratiques et progressistes, épris de paix, de liberté et de justice et elle s'est déclarée prête à continuer à coopérer avec eux sur un pied d'égalité.

Travailleurs : BP 90 — 75962 Paris Cedex 20.  
Tél. 16 (1) 366 71 53. Directeur de publication :  
M. Cuisinier. Abnt. un an : 100 Fr. Commission  
paritaire 64707. Imp. Presse d'Aujourd'hui, BP  
90, 75962 Paris Cedex 20.